

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 avril 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

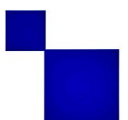
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Denis, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Capanema, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Youssouf
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Monany, Mme Ségura, Mme Pierre



Délibération n° 2024-IV-08 du 4 avril 2024

ADOPTION DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER) POUR LA PÉRIODE 2024-2028

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

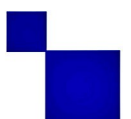
Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi climat et résilience,

Vu le rapport de son président,

Les troisième et sixième commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- ADOPTE le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables 2024-2028 ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.